



BERNARD DUMAS SAS  
2, Rue de la Papeterie  
24100 CREYSSE

A l'attention de M. Paul JÉRÉMIE,  
Commissaire enquêteur pour  
l'enquête publique concernant la  
demande d'autorisation d'exploiter  
de la société Bernard Dumas

A Creysse, le 21/06/2022

**Envoi par voie électronique à l'adresse [paul.jeremie2@wanadoo.fr](mailto:paul.jeremie2@wanadoo.fr)**

*Objet : Réponse au PV de synthèse des observations suite à l'enquête publique*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre procès-verbal de synthèse des observations suite à l'enquête publique concernant notre demande d'autorisation d'exploiter sur la commune de Creysse au 2 rue de la Papeterie.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos réponses face aux différents sujets évoqués.

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Nous avons eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec nos voisins Mme et M. PROVOST. Effectivement, ces derniers nous ont déjà fait part des nuisances sonores générées par l'activité de notre site et l'impact sur leur quotidien. Des mesures sonores sont réalisées périodiquement comme exigé par la réglementation ICPE. Ces mesures sont majoritairement conformes et le dépassement, qui concerne essentiellement les émergences, n'est que de quelques décibels. Le bruit est une problématique particulièrement suivie par notre entreprise et nous engageons de nombreuses actions pour maîtriser l'impact et diminuer les nuisances. Nous attendons actuellement le devis d'un bureau d'études acoustiques pour mieux cibler les sources de bruit et apporter une solution supplémentaire à cet impact environnemental. Nous précisons de plus que nous avons échangé et convenu avec nos prestataires (déchets, livraison de bouteilles de gaz, transporteurs) d'intervenir aux heures d'ouverture des bureaux et de veiller à faire le moins de bruit possible.

Les nuisances liées aux flux logistiques (camions, chariots) accédant à notre site industriel par la voie communale, voisine de la propriété de Mme et M. PROVOST, sont des conséquences indirectes de notre activité mais cet accès à notre site est malheureusement incontournable.

Mme et M. PROVOST ne nous ont jamais parlé de nuisances olfactives jusqu'à présent. Nous pensons que ce désagrément est observé au tout début de certaines campagnes utilisant des produits tels que des latex avec une odeur prononcée mais non risquée. Nous menons depuis plus de dix ans ce type de campagnes de production une fois par mois ou une fois tous les deux mois sur quelques jours. Des odeurs peuvent être présentes au démarrage mais elles restent habituellement confinées au sein des bâtiments. Nous repasserons la consigne auprès de notre personnel de veiller à maintenir fermé le portail du bâtiment de notre ligne de production pour éviter la circulation de ces odeurs vers l'extérieur.

Nous n'avions pas connaissance des prélèvements réalisés par Mme et M. PROVOST dans la Creyssette à des fins personnelles.

Nous sommes déjà intervenus sur le mur mitoyen pour le remettre en état à la demande de Mme PROVOST sans chercher à savoir qui devait en être responsable.

Nous nous tenons à la disposition de Mme et M. PROVOST pour échanger sur leurs souhaits et volontés concernant leur maison.

#### OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nous prenons aujourd'hui connaissance du courrier de l'ARS adressé à la sous-préfecture mais qui ne nous avait pas été communiqué en 2017.

Concernant le bruit, nous avons expliqué plus haut notre engagement pour maîtriser et diminuer cet impact environnemental, ainsi que les études réalisées conformément à la réglementation.

Nous avons indiqué plus haut que nous porterons une attention particulière lors des campagnes potentiellement génératrices de nuisances olfactives. Nous n'avons pas été informés de ces désagréments par le passé.

Concernant le prélèvement en eau, des stockages tampons adaptés assurent et assureront la continuité de l'approvisionnement en eau des besoins AEP et des besoins de notre process de façon clairement séparée. Il n'a jamais été évoqué la nécessité d'installer des disconnecteurs pour la protection du réseau public. Le captage de l'eau utilisée par Bernard Dumas est aujourd'hui effectué gravitairement par un bac alimenté par une surverse du bassin source. Tout retour vers le bassin source est impossible.

Le positionnement de Bernard Dumas sur les fréquences des mesures sur les rejets aqueux est explicité dans l'étude d'impact juste après le détail des MTD. Nous justifions les fréquences en face de chaque paramètre, notamment l'absence de certains paramètres dans les rejets aqueux.



Nous espérons avoir apporté les réponses nécessaires au bon avancement du dossier.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pascal BERAUD

*Président*